



## REALISATION DE FEUILLES DE CIRE GAUFREES À PARTIR DES OPERCULES COLLECTES AUPRES DES ADHERENTS DU GDSAIF.

### **But de la collecte des opercules :**

La qualité chimique des feuilles de cire gaufrées « standard » du commerce est mal connue compte-tenu de la diversité des origines de la cire utilisée. Le contrôle chimique de ces cires en provenance des pays du monde entier est très coûteux et encore faudrait-il savoir quels sont les polluants qu'il faut rechercher !

Des anomalies sur le développement du couvain ont été observées sur des cires neuves et pourraient être associées à des éléments chimiques indésirables contenus dans celles-ci.

La réalisation de feuilles gaufrées à partir de **cire d'opercules des cadres de hausse** permet de disposer de feuilles gaufrées de bonne qualité chimique dans la mesure où les ruches ont été conduites en appliquant le **PSE du GDSAIF**.

Bien que produit en petite quantité par nos abeilles (2kg pour 100kg de miel environ) l'utilisation de cette cire permet :

Soit de diminuer la proportion de cire « standard » achetée.

Soit de faire vivre quelques colonies du rucher dans des ruches dotées uniquement de cire de qualité connue et d'observer si les résultats obtenus sont meilleurs.

### **Conditions de participation**

Pour bénéficier du gaufrage de sa cire d'opercules (issue des cadres de hausse) l'apiculteur devra obligatoirement :

Adhérer au PSE du GDSAIF pour traiter la varroose, c'est à dire utiliser

UNIQUEMENT les médicaments AMM préconisés par le GDSAIF et en respectant les modes d'application décrits dans les ordonnances ou fiches techniques.

### **Organisation de la collecte**

La cire doit être présentée sous forme de pains d'un poids minimum de 3 kg, propres, saines et sans résidus.

Le nom de l'apiculteur ou initiales sera gravé sur chaque pain (avec un clou par exemple).

Ces pains seront apportés au collecteur du GDSAIF à l'occasion des AG, conférences, distributions,...etc...dans les conditions suivantes :

Pesée des pains par le collecteur.

Remise à l'apiculteur par le collecteur d'un bon de dépôt.

### **Fonte des pains et confection des feuilles de cire gaufrées** (format DADANT cellules ouvrières)

Les collecteurs apporteront chez un cirier choisi par le GDSAIF les pains de cire.

Ceux-ci seront fondus en un ou plusieurs lots sans mélange avec des cires d'autres provenances et seront transformées en feuilles de cire gaufrées.

Les feuilles de cire gaufrées seront récupérées par le GDSAIF chez le cirier.

### **Restitution des feuilles de cire aux apiculteurs.**

Les feuilles de cire seront restituées à l'apiculteur au printemps 2021.

Le poids/nombre de feuilles restituées sera porté sur le bon de restitution.

### **Facturation.**

Le prix des feuilles sera porté sur le bon de restitution ; paiement par chèque bancaire à l'ordre du GDSAIF.

**Cette pratique mérite d'être encouragée, elle s'inscrit donc dans le plan de prophylaxie annuel. Vos abeilles vous remercieront !**